

LECRET N° 79/678 /du 12/12/79
portant titularisation et nomination au
1° échelon des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Eaux et Forêts).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VIS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1962 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République du
Congo ;

Vu le Décret N°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques de
la République du Congo ;

Vu le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République
du Congo ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 3 Février
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomi-
nation et révocation des fonctionnaires des cadres de la Républi-
que du Congo ;

Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3/2/62 portant statut général des fonctionnaires de la République
du Congo ;

Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires de la République du Congo

Vu le Décret ,°63/81/FP du 26 Mars 1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 et 8 ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Administratives Pa-
ritaire du 31 Janvier 1979 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Les fonctionnaires stagiaires des cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts)
dont les noms et Prénoms suivent sont titularisés et nommés au
1° échelon au titre de l'avancement 1978 ACC néant.

Ingenieurs des Eaux et Forêts

- MM.- AMPATA Nestor pc du 25/9/77 Pte-Noire
- KAYA Philibert pc du 02/6/78 Pte-Noire
- MANIONGUI Alexandre pc du 22/9/78 B/Ville
- TCHITEMBO Desiré pc du 23/9/78 B/Ville

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué par tout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Economie Rurale

Jean I T A D I .-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S .-

Brazzaville, le 10 DECEMBRE 1979

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS:

JORPS.....1
SGFPT/DFP.....5
DB.....5
DCF.....3
MER.....2
DAAF.....10
DEFRN.....5
INTERESSES.....4